

- 3 -

**ANNEXE**  
(à la Circulaire TSB 160)

**Prière de retourner ce questionnaire dûment rempli à l'adresse suivante:**  
**Bureau de la normalisation des télécommunications/UIT**  
**Place des Nations**  
**CH-1211 Genève 20 Suisse**  
**Fax: +41 22 730 5853**  
**E-mail: tsbsg3@itu.int**

**Réponse au questionnaire sur l'expérience acquise par les Etats Membres  
dans le domaine des ccTLD**

Nom de votre administration: .....Ministère d'Etat de Monaco.....  
 Code ccTLD: .....MC  
 Pays: .....MONACO.....  
 Personne à contacter: ... Christian PALMARO.....  
 Tél.: + 377/93.15.88.00. Fax.: +377/97.98.56.57.  
 E-mail: .....nic@nic.mc.....

**Instructions:** veuillez répondre du mieux que les informations dont vous disposez vous le permettent aux questions suivantes, directement au moyen du présent questionnaire ou dans un document séparé. Voir à la dernière page les définitions des termes utilisés dans la présente enquête.

**I QUESTIONS RELATIVES A DES POUVOIRS PUBLICS DANS LA GESTION  
DES ccTLD:**

**A Intervention des pouvoirs publics dans ce domaine**

1) Comment l'intervention ou la non-intervention des pouvoirs publics dans la gestion des ccTLD de votre pays se manifeste-t-elle? [Veuillez cocher la ou les cases qui définissent le mieux votre administrateur de ccTLD et donner des précisions]

L'administrateur de ccTLD dirige-t-il lui-même ses activités? **oui**

Fait-il parti d'un ministère? **oui**

Constitue-t-il une agence d'un organisme public ou d'un ministère?

Un contrat officiel a-t-il été passé entre les pouvoirs publics et l'administrateur de ccTLD?

Les pouvoirs publics et l'administrateur de ccTLD entretiennent-ils des relations officielles suivies?

Le rôle de l'administrateur de ccTLD et sa gestion ont-ils reçu l'aval des pouvoirs publics? **oui**

Les pouvoirs publics et l'administrateur de ccTLD entretiennent-ils des relations informelles, officieuses ou en fonction des besoins?

Peut-on dire qu'il n'y a pas de relation entre les pouvoirs publics et l'administrateur de ccTLD?

Donnez des précisions:

- 2) **Des dispositions ont-elles été prises en vue de modifier la situation?** [Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelle sera, selon vous, la nouvelle situation]

Oui

Non

- 3) **Quelle est la nature des relations entre les pouvoirs publics et l'administrateur de ccTLD?** [Veuillez cocher la ou les cases qui s'appliquent le mieux à votre administrateur de ccTLD et donner des précisions]

Existe-t-il une législation qui assujettit l'administrateur de ccTLD à l'autorité des pouvoirs publics?      non

Les pouvoirs publics ont-ils récemment pris des mesures en vue:

d'adopter une législation applicable à l'administrateur de ccTLD?      non

de créer une commission ou un organisme chargé d'examiner la gestion des ccTLD ou la législation qui leur est applicable?      non

d'ouvrir un débat public, devant le parlement, au sein d'un organe législatif ou dans d'autres circonstances sur les questions relatives à la gestion des ccTLD?      non

d'officialiser les relations entre les administrateurs de ccTLD et les pouvoirs publics?      non

L'administrateur de ccTLD de votre pays prend-il ses décisions sans consulter les pouvoirs publics?      non

Donnez des précisions:

- 4) **Des dispositions ont-elles été prises en vue de modifier la situation?** [Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelle sera, selon vous, la nouvelle situation]

Oui

Non

- 5) **Quels organismes publics sont chargés des relations entre les pouvoirs publics et les administrateurs de ccTLD?** [Veuillez cocher la ou les cases qui s'appliquent le mieux à votre administrateur de ccTLD et donner des précisions]

Organisme de réglementation des télécommunications

Ministère des télécommunications

Ministère des sciences et/ou des technologies

- 5 -

Ministère de la justice

Autres

Donnez des précisions:

Service administratif auquel appartient l'Administrateur de ccTLD

- 6) **Des dispositions ont-elles été prises en vue de modifier la situation?** [Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelle sera, selon vous, la nouvelle situation]

Oui

Non

**B Participation des pouvoirs publics à la gestion de l'Internet**

- 1) **Les pouvoirs publics de votre pays envoient-ils un représentant aux réunions du Comité consultatif gouvernemental (Government Advisory Committee - GAC) de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) ou participent-il d'une autre manière aux réunions de ce comité?** [Dans la négative, veuillez donner des précisions]

Oui

Non

- 2) **Les pouvoirs publics ou l'administrateur de ccTLD de votre pays envoient-ils un représentant, ou participent-ils d'une autre manière aux réunions de l'ICANN?** [Dans la négative, veuillez donner des précisions]

Oui

Non

- 3) **I. Veuillez indiquer si des contrats ont été passés entre les pouvoirs publics et l'ICANN et/ou entre l'administrateur de ccTLD et l'ICANN:**

Entre l'ICANN et les pouvoirs publics?            non

Entre l'ICANN et l'administrateur de ccTLD?    non

**II. Veuillez indiquer les principaux facteurs qui ont contribué à la décision de l'administrateur de ccTLD ou des pouvoirs publics d'officialiser leurs relations**

**III. Y a-t-il des obstacles à l'officialisation desdites relations?**

Oui

Non

**II STRUCTURE ET POLITIQUE GENERALE DE L'ADMINISTRATEUR DE ccTLD:****A Généralités**

- 1) **Quel type de structure définit le mieux votre administrateur de ccTLD? [Veuillez cocher la ou les cases qui s'appliquent le mieux à votre administrateur de ccTLD et donner des précisions]**

Une entreprise commerciale

Une société ou organisation à but non lucratif

Un organisme public

Un établissement universitaire

Un particulier

Donnez des précisions:

**un service administratif**

- 2) **Comment l'administrateur de ccTLD de votre pays couvre-t-il ses frais d'exploitation? [Veuillez cocher la ou les cases qui s'appliquent le mieux à l'administrateur de ccTLD de votre pays et donner des précisions]**

Au moyen des droits d'enregistrement

Au moyen des cotisations versées par les membres

A l'aide de contributions publiques

Grâce au concours d'administrateurs de TLD bénévoles

En confiant l'exploitation commerciale du domaine à une entreprise située en dehors du pays

Autres moyens - Veuillez donner des précisions

Donnez des précisions:

**Budget de l'Etat**

**B Composition du conseil d'administration**

**Si votre administrateur de ccTLD est doté d'un conseil d'administration ou d'orientation, veuillez donner des précisions sur les points suivants:**

- 1) **De combien de membres est composé ce conseil?**

/

- 2) **Les pouvoirs publics interviennent-ils dans la procédure de nomination ou d'élection des membres du conseil? [Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

**Pas de conseil d'administration**

. 7 -

- 3) Un représentant des pouvoirs publics siège-t-il parmi les membres du conseil et, dans l'affirmative, à quel titre?

Président

Membre avec droit de vote, représentant les pouvoirs publics

Membre avec droit de vote, siégeant à titre personnel

Membre sans droit de vote, représentant les pouvoirs publics

Membre sans droit de vote, siégeant à titre personnel

C) Politique générale de l'administrateur de ccTLD

- 1) **Veillez attribuer une note de 1 à 9 aux objectifs suivants de votre administrateur de ccTLD, depuis le plus important (note 1) jusqu'au moins important (note 9)**

9 – Longueur d'enregistrement du TLD

3 – Droits d'enregistrement peu élevés

6 – Assouplissement des modalités d'enregistrement

4 – Renforcement de l'efficacité du système de noms de domaine de votre pays

7 – Action visant à associer les internautes locaux à la gestion des ccTLD

1 – Protection de l'intérêt public en ce qui concerne le système des noms de domaine

5 – Adoption des orientations de politique générale des pouvoirs publics dans le secteur des télécommunications ou dans d'autres domaines

2 – Protection des droits de propriété intellectuelle

8 – Transparence de la gestion des ccTLD et obligation de rendre compte de l'action entreprise dans ce domaine

- 2) **Le conseil d'administration a-t-il engagé des consultations au cours des trois dernières années au sujet des orientations de politique générale à prendre ou de la structure à donner à l'administrateur de ccTLD? [Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions ou fournir des références]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

Aucune conclusion à ce jour

- 3) **Les buts et les objectifs de l'administrateur de ccTLD sont-ils compatibles avec la politique générale appliquée par votre pays dans le secteur des télécommunications? [Veuillez donner des précisions ou fournir des références]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

- 4) **Votre administrateur de ccTLD s'emploie-t-il activement à défendre l'intérêt public dans votre pays en ce qui concerne le système des noms de domaine? [Veuillez donner des précisions ou fournir des références]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

D) **Méthode d'élaboration des politiques**

- 1) **Comment votre administrateur de ccTLD a-t-il procédé ou procède-t-il pour élaborer ses politiques? [Veuillez cocher la ou les case(s) qui s'appliquent le mieux à votre administrateur de ccTLD et donner des précisions ou fournir des références]**

Dans le cadre de consultations publiques

Dans le cadre d'élections publiques

Dans le cadre d'initiatives ou de directives des pouvoirs publics

Par l'intermédiaire du conseil d'administration

Dans le cadre d'initiatives des employés ou de la direction

Donnez des précisions:

En accord avec les autorités gouvernementales

- 2) **Qui supervise et/ou approuve les politiques (abstraction faite de la supervision générale exercée par les autorités antitrust)?**

L'administrateur de ccTLD lui-même (pas de supervision extérieure hormis celle exercée par les autorités antitrust)

L'organisme public

Autre [veuillez donner des précisions]

Ministère d'Etat

E) **Politique régissant l'accès à la base de données WHOIS**

- 1) **L'administrateur de ccTLD de votre pays a-t-il défini une politique régissant l'accès du public aux coordonnées des détenteurs de noms de domaine enregistrés dans la base de données WHOIS? [Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions ou fournir des références]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

- 9 -

**F) Politique de règlement des litiges**

- 1) **L'administrateur de ccTLD de votre pays a-t-il mis en oeuvre une politique de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine?**

Oui

Non

- 2) **Dans l'affirmative, cette politique est-elle:**

Une variante nationale des principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP) de l'ICANN

Une politique nationale inspirée des principes directeurs UDRP de l'ICANN [veuillez donner des précisions]

Une politique nationale différente des principes directeurs UDRP de l'ICANN

Fondée sur les pratiques recommandées concernant les ccTLD aux fins de la prévention et du règlement des litiges de propriété intellectuelle, publiées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

- 3) **Si l'administrateur de ccTLD de votre pays a mis en oeuvre une politique régissant le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, qui assure les services de règlement des litiges?**

Des cabinets d'arbitrage privés locaux?

Des cabinets d'arbitrage privés internationaux?

L'administrateur de ccTLD lui-même?

Un organisme public ou à but non lucratif?

**G) Politique applicable aux noms de domaine internationalisés (IDN)**

- 1) **L'administrateur de ccTLD de votre pays a-t-il mis en oeuvre une politique applicable aux IDN? [Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions ou fournir des références]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

**III Questions d'ordre commercial**

- 1) **L'administrateur de ccTLD de votre pays impose-t-il des conditions ou des restrictions en matière de présence locale aux fins de l'enregistrement? [Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions ou fournir des références]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

Les noms de domaine sont réservés aux entités implantées dans le pays (sauf pour tm.mc)

- 2) **L'administrateur de ccTLD de votre pays impose-t-il d'autres restrictions en matière d'enregistrement? [Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions ou fournir des références]**

Oui

Non

Donnez des précisions:

**Le nom de domaine demandé doit être officialisé par un document administratif**

- 3) **Quel modèle d'organisme responsable de l'enregistrement l'administrateur de ccTLD de votre pays a-t-il adopté?**

Seul l'administrateur de ccTLD est habilité à enregistrer les noms de domaine

Une agence de l'administrateur de ccTLD s'occupe de l'enregistrement des noms de domaine

L'administrateur de ccTLD a confié l'enregistrement des noms de domaine à une seule société

L'administrateur de ccTLD a confié l'enregistrement des noms de domaine à plusieurs bureaux d'enregistrement

L'administrateur de ccTLD applique un modèle concurrentiel de libre revente

- 4) **Quel est le tarif d'enregistrement des noms de domaine ccTLD dans votre pays? [Veuillez indiquer le montant des droits d'enregistrement pour une année]**

nul

- 5) **Des tarifs d'enregistrement différents sont-ils appliqués aux non-résidents?**

Oui

Non

- 6) **Qui supervise et/ou approuve les tarifs d'enregistrement des noms de domaine ccTLD dans votre pays (abstraction faite de la supervision générale exercée par les autorités antitrust)?**

L'administrateur de ccTLD lui-même (pas de supervision extérieure hormis celle exercée par les autorités antitrust)

Un organisme public

Autres [veuillez donner des précisions]

**en accord avec les autorités gouvernementales**



- 7) **Combien de temps prend la procédure d'enregistrement des ccTLD dans votre pays?**  
[Veuillez cocher la ou les case(s) qui s'appliquent le mieux à votre administrateur de ccTLD et donner des précisions]

Nous procédons immédiatement à leur enregistrement en ligne

Nous procédons à leur enregistrement par courrier électronique

Nous procédons à leur enregistrement par courrier postal ou par fax

Nous vérifions chaque enregistrement pour nous assurer qu'il satisfait à tous les critères d'enregistrement

#### IV Informations générales sur l'administrateur de ccTLD

- 1) Veuillez fournir toute documentation, références URL ou autres informations supplémentaires se rapportant à l'administrateur de ccTLD de votre pays. Nous apprécierions en particulier toute information sur l'historique de sa création.

[www.nic.mc](http://www.nic.mc)

Nombre de noms de domaine .mc au 29.09.2003-09-30

.mc	839
tm.mc	51
asso.mc	24
experts-comptables.mc	3
comptables-agrèés.mc	1
architectes.mc	1

Commentaires : lors de la création du ccTLD.mc, l'opérateur public (Office Monégasque des Téléphones) avait confié à la Société Transpac l'attribution des noms de domaine Internet. A la création de la Société Monaco Telecom (1996), l'Administration centrale a récupéré cette mission en confiant à Monaco Telecom la gestion technique du système